CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARTHE

Séance du 12 mars 2018

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes.

Monsieur le Maire propose de rajouter le point suivant à l'ordre du jour : Nouveaux horaires de l'école. Le Conseil accepte à l'unanimité.

❖ TAUX IMPOSITION 2018

Monsieur le Maire fait le point sur la préparation du budget 2018 et les nombreux investissements prévus.

A cet effet, il indique que la commission des finances s'est réunie le jeudi 08 mars, et qu'elle a émis un avis, qui n'est que consultatif, sur l'évolution des taxes foncières et d'habitation. Elle a également priorisé les investissements pour l'année.

Il ressort donc de cette consultation qu'une légère augmentation des taux, serait bénéfique à la commune, car elle permettrait de garder une marge de manœuvre sur la section de fonctionnement, tout en gardant des taux raisonnables en comparaison des communes de même catégorie.

Hors, à ce jour, l'état 1259 n'a pas encore été fourni aux communes afin d'évaluer les produits estimés d'après les bases prévisionnelles. Il n'est donc pas possible de prévoir précisément les recettes qu'engendrerait une hausse des taux.

De plus, la réforme annoncée de la taxe d'habitation, devrait se traduire par une prise en charge par l'état limitée aux taux de 2017.

Le Conseil Municipal, conscient de l'effort général demandé aux communes par l'Etat depuis plusieurs années, accepte, sur le principe, une hausse des taux.

Le détail sera voté lors du Conseil de vote du Budget, le 03 avril 2018.

* RYTHMES SCOLAIRES

Lors du Conseil d'Ecole du 12 décembre 2017, le retour à la semaine des 4 jours a été voté par 11 voix, contre deux abstentions.

La commune avait alors indiqué qu'elle ne prenait pas position mais suivait l'avis du conseil d'école, et attendait la décision finale du DASEN.

Nous avons reçu, le 15 février dernier, un courrier du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale se prononçant en faveur du retour à la semaine des 4 jours, à titre dérogatoire, et sous réserve de l'avis favorable des transports scolaires.

Donc, sous réserve de tout changement, le retour à la semaine des 4 jours sera instauré à la rentrée de septembre.

Le Conseil demande que la convention avec l'amicale laïque de Tonneins, en charge des animations périscolaires, soit dénoncée rapidement afin de respecter un délai raisonnable de résiliation.

❖ NOUVEAUX HORAIRES DE L'ECOLE

Le 6 mars a eu lieu un conseil d'école. Le corps enseignant a émis le souhait de changer les horaires de cours. Il souhaiterait que l'enseignement soit réparti ainsi : lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 9h à 12h30 et de 14h à 16h30.

Le Conseil demande quel est la raison de la demande d'un tel changement et pourquoi les communes n'en ont pas été averties avant. La conseillère présente au conseil d'école indique que les enseignantes évoquent une meilleure disposition des enfants le matin.

Le Conseil demande également quelle a été la réponse des délégués des parents d'élèves et s'étonne qu'ils n'aient pas demandé à consulter les parents avant d'émettre un avis positif.

Ce changement d'horaires implique des changements d'organisation importants dans les deux communes, et une réflexion conjointe est menée avec Caumont. La décision des communes doit être transmise le plus rapidement possible à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale avant un examen en Conseil Départemental de l'Education Nationale.

Le Conseil Municipal donne son aval pour s'accorder sur le choix de Caumont, en fonction des possibilités de services, et pour une uniformité au sein du RPI.

* ECOLE DE SAINTE-MARIE DE CASTELJALOUX : DEMANDE DE SUBVENTION POUR SEJOUR

Monsieur le Maire présente le courrier de l'institution Sainte-Marie de Casteljaloux reçu le 23 janvier, par lequel le chef d'établissement sollicite une subvention pour un séjour pédagogique et sportif se déroulant du 07 au 09 février à Piau-Engaly, et pour lequel un enfant de la commune est concerné.

Après discussion, le Conseil décide, à l'unanimité, de ne pas donner de suite favorable à cette demande.

* ECOLE DE STE-MARIE DE CASTELJALOUX : DEMANDE DE SUBVENTION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Monsieur le Maire présente le courrier de l'institution Sainte-Marie de Casteljaloux reçu le 20 février et par lequel le chef d'établissement et la présidente de l'Ogec sollicitent le versement d'une contribution de fonctionnement pour une enfant inscrite en classe spécialisée. Le courrier rappelle que la loi ne fait pas obligation à la commune de participer au frais de fonctionnement, mais que les parents sont en droit de l'espérer.

Après discussion, le Conseil décide, à l'unanimité, de ne pas donner de suite favorable à cette demande en raison du principe de laïcité.

❖ <u>SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS</u>

Afin de préparer le vote du budget, Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le vote des subventions annuelles versées aux associations. La décision est la suivante : Adot 47: 30€, Amicale Laïque de Tonneins: 2000€, Amicale des secrétaires de Mairie: 20€, Collège Daniel Castaing: 180€, Comité des fêtes: 600€, Comité départemental de ligue contre le cancer: 40€, Cyclo sport Casteljalousain: 80€, Fnaca: 30€, Ufmac: 50€. Il est à noter que la subvention pour le Cyclo sport Casteljalousain ne sera versée que si la course passe sur la commune, et que pour l'Amicale laïque, il ne s'agit que d'une estimation, compte tenu de la résiliation à la rentrée scolaire. Le vote du budget entérinera ces décisions.

❖ CONVENTION DE L'ONF

Monsieur le Maire et son premier Adjoint, présentent le compte rendu de leur rendez-vous avec deux représentants de l'ONF. La convention arrive à échéance, et nous sommes dans l'obligation de la renouveler. Ils demandent une gestion raisonnée, sans frais excessifs. Une nouvelle convention sera proposée par l'ONF qui inclura un plan de gestion sur 20 ans. Le point sera alors remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

* ACHAT INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET

Monsieur le Maire indique qu'un devis de réparation de la tondeuse nous a été présenté. Les travaux s'élèvent à 480€ TTC. Devant ce montant, il a consulté la Société Meyran motoculture à La Réole qui nous propose un matériel neuf pour 410€ TTC, garantie 3 ans. Le plus de cette société est le service après-vente, car en cas de panne un camion atelier vient sur place réparer le matériel. Le Conseil valide l'achat de la tondeuse, comme une dépense d'investissement avant le vote du Budget.

❖ DIVERS

- COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE

Cindy LABATUT, conseillère et membre de la commission école et rythmes scolaires présente les débats et informations du conseil d'école du 06 mars dernier.

- AGENT TECHNIQUE

Le Conseil demande comment se passe la prise de fonctions du nouvel agent technique, et insiste sur la gestion des cimetières. Monsieur le Maire précise qu'il lui demandera de venir se présenter lors d'un prochain conseil.

- ADRESSAGE NORMALISE

Des questions sont soulevées quand au nom donné à la route du bourg, qui n'avait pas encore été nommée. Monsieur le Maire apporte l'information, ce sera la rue de la république. Concernant la route qui va vers Bouglon, il est décidé de l'appeler la route de Mézailles, plutôt que la route des chalets, nom jugé inapproprié.

Monsieur le Maire précise qu'une réunion publique de présentation du projet sera organisée, peut-être le vendredi 27 avril. La population en sera informée.

Ensuite, le Conseil sera réuni afin de valider toutes les propositions par délibération.

- REUNION DE LA GENDARMERIE

La communauté de brigades de Tonneins organise son inspection annoncée le vendredi 23 mars à 11 heures à la salle des fêtes de Sainte-Marthe.

L'ensemble du Conseil est convié.

- CENDRIERS SALLE DES FÊTES

Le conseil demande où en est l'installation des cendriers extérieurs à la salle des fêtes que l'assemblée avait voté en 2017. Les cendriers sont achetés et seront donné prochainement à l'agent technique qui les installera.